

# pour

## ILLE-ET-VILAINE

l'Éducation,  
l'Enseignement,  
la Recherche,  
la Culture,  
la Formation,  
l'Insertion en

**Bulletin Trimestriel de la section départementale de la FS.U.**

14, rue Papu, 35000 RENNES - Tél./Fax 02 99 63 94 50 - E-mail : fsu35@fsu.fr

## ÉDITO

L'opération Comité Action Publique 2002 (CAP22), initiée par le gouvernement d'Édouard Philippe et qui doit proposer de multiples pistes pour soit-disant « offrir un meilleur service aux citoyens tout en faisant des économies » se traduit par des annonces ministérielles unilatérales. Le gouvernement prévoit, la remise en cause des Commissions Paritaires, la réduction du périmètre de services, le management au service de l'individualisation contre l'intérêt général... Toutes ces attaques contre les agent-es et les statuts constituent de nouvelles mises à mal des services publics et de leurs missions. La modernisation du service public affichée se traduit hélas par suppressions de postes et recours à la contractualisation. Le travail dans la Fonction Publique devient de plus en plus précaire avec l'instabilité comme horizon pour tous. Des orientations que la FSU réfute absolument car elles ne permettent pas de répondre aux besoins de la population sur la base de valeurs comme celles de l'égalité et de la solidarité sur l'ensemble du territoire.

Nous ne sommes pas dupes, la logique comptable à l'oeuvre se fait au détriment de la qualité du service public. C'est encore une fois un désengagement de l'État et des missions de services publics qui seront remplacées par des prestataires privés soi-disant d'utilité publique mais qui n'auront pour but que le profit. Le moins d'État qui continue de sévir, c'est surtout moins de démocratie sociale.

Le gouvernement soigne sa communication en adoptant un discours paternaliste, rassurant, lisse et plein de bons sentiments mais la réalité nous renvoie une toute autre image. Il s'apprête à annoncer un plan pour lutter contre la pauvreté alors même qu'il a déjà tant donné aux plus riches et que le Président prétend que les aides sociales coûtent un pognon de dingue...

La politique suivie consiste en une sélection qui se fait à tous les étages : pour les jeunes, dès le lycée avec la réforme en cours puis avec Parcoursup, dans le monde du travail où on abandonne les qualifications petit à petit... Il devient clair à tout un chacun que le modèle choisi n'est pas conçu pour tous et

procède par des subterfuges éculés en opposant les catégories les unes aux autres, les chômeurs aux salariés, le public au privé, les retraités aux jeunes, les démunis aux migrants.

Le dialogue avec les partenaires sociaux est réduit à une simple communication d'informations. Malgré une détérioration nette de la côte de popularité, le Président et son gouvernement poursuivent leur cap.

Alors que le pouvoir d'achat baisse pour les salariés comme pour les retraités, ils programment d'autres réformes, autant de mesures aussi asociales les unes que les autres, l'assurance chômage mais aussi les retraites où les pistes annoncées visent surtout l'abandon du système par répartition pour un système individualiste par capitalisation.

Les raisons ne manquent donc pas pour nous mobiliser et le syndicalisme a un rôle déterminant à jouer.

La FSU va poursuivre son engagement, pour construire et porter des choix alternatifs avec les salariés, les retraités et les jeunes. Nous sommes déterminé-es à promouvoir une Fonction publique offrant des services de qualité à toutes et tous les usager-es sur l'ensemble du territoire, à défendre et conforter le rôle des agent-es ainsi que leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat.

Aussi, les élections professionnelles du 6 décembre prochain seront l'occasion de réaffirmer en tant que FSU notre engagement pour la Fonction publique et ses agents convaincus que les services publics ont un rôle primordial à jouer pour une société plus juste et plus égalitaire.



Rennes le 11 septembre 2018

Jean-Marc Llavori,

secrétaire général de la FSU 35



# Accompagnement des élèves en situation de handicap : Une situation critique pour cette rentrée

**A**vec la suppression de 23 000 contrats aidés dans l'Éducation Nationale à la rentrée précédente, les écoles ont dû faire face l'année dernière à l'arrivée tardive, voire l'absence, d'AVS ou d'AESH pour accompagner les élèves en situation de handicap.

Alors que le Ministère se félicite en cette rentrée 2018 que le nombre d'AESH dépasse le nombre de contrats aidés et que 3000 ETP d'AESH supplémentaires aient été alloués, la situation est tout aussi alarmante, voire davantage : dans notre département, ce sont plus de 645 élèves sur près de 3000 (soit 22 %) qui ont effectué leur rentrée sans accompagnement. Au vu de ce manque criant d'AESH, la DSDEN annonce recruter d'ici octobre un nouveau contingent d'AESH. Mais d'ores et déjà, nous savons que les moyens seront insuffisants. La FSU 35, tout en rappelant son exigence de mettre fin à la précarité

par la création d'emplois statutaires de la fonction publique, se mobilise aux côtés des écoles et des AESH et souhaite de nouveau en cette rentrée recenser les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap dans nos écoles.

## Formation continue des AESH

C'était une revendication portée depuis longtemps par le SNUipp-FSU dans les groupes de travail académiques : en cette rentrée 2018, une offre de formation continue à destination des AESH, en CDD ou en CDI, a été mise en place, via le plan de formation académique (PAF). Grâce à notre représentativité dans les instances, nous pouvons dès maintenant vous en informer, alors que l'administration n'a pas été en mesure de vous communiquer cette information.

*Matthieu Béguet*

## Au mois d'août, 55 familles ont été mises à la rue par la Préfecture

**C**es familles sont présentes sur le territoire depuis de nombreuses années avec des enfants scolarisés et en attente de réponse à leur dossier déposé en préfecture, parmi elles des personnes en situation régulière et travaillant. Si la préfecture leur donnait des titres de séjours au lieu de ne leur délivrer que des autorisations provisoires de 3 mois, elles pourraient accéder à un logement en payant leur loyer...

Il faut donc au plus vite ouvrir un centre d'hébergement sur Rennes pour tous ouvert 24 h sur 24 et toute l'année car l'État ne fait pas face à ses obligations légales : manque de CADA (centres d'hébergement pour demandeurs d'asile) et hébergement d'urgence totalement saturé. Une demande sur deux est rejetée, les célibataires étant touchés de plein fouet.

De nombreux bâtiments vides existent et le restent. Et pourtant, les associations ont démontré qu'en signant des conventions d'utilisation temporaire avec des propriétaires de bonne volonté (par exemple les Jardins de la Poterie) il était possible d'héberger dignement les personnes pour un moindre coût pour la collectivité.

Jusqu'à présent, dans le cadre de la protection de l'enfance, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine accordait à toute famille étrangère démunie une allocation mensuelle, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) lui permettant d'assurer les besoins fondamentaux de ses enfants (environ 150 euros par enfant). A partir du 1er septembre 2018, cette aide est limitée à 1 mois pour les ressortissants européens arrivant sur le territoire et à 6 mois pour les autres familles étrangères sans titre de séjour. Or aucune famille ne peut prétendre régulariser sa situation dans ces délais et elles ne bénéficient d'aucune autre aide, si ce n'est le soutien des associations humanitaires.

La FSU Ille-et-Vilaine qui est membre du collectif inter-organisations de soutien aux personnes migrantes, ne peut pas accepter qu'en l'Ille-et-Vilaine le Conseil Départemental se dispense de son obligation envers les enfants les plus précaires vivant sur son territoire.

C'est pourquoi nous vous invitons à signer l'interpellation du Conseil Départemental sur le site :

<http://interpellation.ille-et-vilaine.fr/>

*Jm Llavori*

# Qu'est-ce que le C.D.C.A ?

**Le C.D.C.A. (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) est l'une des applications de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) adoptée par le Parlement le 28 décembre 2015.**

Chaque département est dans l'obligation, suivant le décret 2016-1206 du 7 septembre 2016, de mettre en place le CDCA qui remplace le CODERPAG (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) et le CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées).

Le C.D.C.A. est une instance consultative composée de deux formations spécialisées: une traitant les questions relatives aux personnes âgées et l'autre les questions relatives aux personnes handicapées.

La formation plénière réunit les membres de ces deux formations spécialisées.

Le but du CDCA est d'associer les personnes âgées et les personnes handicapées au développement et au suivi des politiques qui les concernent au niveau local.

En Ille-et-Vilaine la participation syndicale active au CODERPAG a permis de prendre part aux réflexions dans les commissions et GT (groupes de travail) lors de la mise en place de l'ARS (Agence Régionale de Santé), ce qui a facilité la création du CDCA qui a été installé officiellement le 13 décembre 2016.

La composition actuelle est:

- Une Présidente ; deux Vice-Présidents.
- Personnes âgées: 40 représentants dont 16 représentants des usagers.

- Personnes handicapées : 40 représentants dont 16 représentants des usagers.
- Un collègue commun aux deux formations : 8 personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le CDCA désigne des membres pour siéger dans différentes structures régionales comme le Comité Régional de la Santé et de l'Autonomie, les Conseils territoriaux de Santé, etc. Dans chaque département, il établit et adresse un rapport bienal pour le 30 juin de l'année concernée, sur la politique de l'autonomie dans le département, rapport qui est transmis au HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'enfance et de l'Age) ainsi qu'aux autres instances nationales compétentes.

Dans notre département, les calendriers très chargés font apparaître une activité intense mais cependant insuffisante, dans un certain nombre de domaines liés en particulier à la Santé.

Au-delà du système de soins, le thème de la santé est conditionné par les facteurs quotidiens tels que logement, revenus, éducation, travail, relations, prévention...

Au CDCA 35, la FSU a obtenu un siège de représentant, titulaire et remplaçant, au titre du HCFEA.

Les deux représentants participent également aux travaux de différentes commissions.

*Jacqueline TOUTAIN – SFR 35*

## Collectif des "Jours Heureux"

**La FSU 35 est membre actif du Collectif des Jours Heureux aumême titre que la CGT et ATTAC notamment.**

Le collectif a été fondé comme une association d'éducation populaire pour faire la promotion du documentaire de Gilles Perret, "Les Jours Heureux" (2013) qui explique la genèse du programme du Conseil National de la Résistance, puis du documentaire qui lui fait suite, "La Sociale" (2016) qui montre la mise en place de la Sécurité sociale et le rôle essentiel joué par le ministre du Travail, le communiste Ambroise Croizat (1945-47).

Le collectif a organisé de nombreuses séances de projection suivies de débats autour de ces 2 films.

**Aujourd'hui il élargit ses actions :**

- organisation de journées de réflexion sur la sécurité sociale, prévues début 2019
- action auprès de la mairie de Rennes pour obtenir qu'une rue de Rennes soit baptisée "Ambroise Croizat"
- éalisation d'un journal à portée didactique destiné à expliquer les enjeux de la protection sociale.

Le journal est distribué par voie militante. A la suite du succès obtenu par le numéro 0, le collectif vient de sortir un numéro 1 qui en appellera d'autres très certainement.

Pour contacter le collectif :

**[contact@lesjoursheureuxrennes.fr](mailto:contact@lesjoursheureuxrennes.fr)**

*Patrick Tarrow*

# POUR LA PAIX, POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE, LA SATISFACTION DES BESOINS SOCIAUX

## Rassemblement devant la base de sous-marins nucléaires de l'île Longue (Crozon) Le Dimanche 14 Octobre 2018



**Dans le cadre et la dynamique de la journée internationale de la paix, célébrée chaque année le 21 septembre, deux initiatives à caractère national, mais avec de fortes déclinaisons en Bretagne auront lieu respectivement le samedi 22 septembre à travers des marches pour la paix et des initiatives publiques locales, et le dimanche 14 octobre à travers un grand rassemblement régional devant la base de sous-marins nucléaires de l'île longue à Crozon (port de fret) pour demander que la France ratifie le traité d'interdiction des armes nucléaires.**

Ces deux initiatives sont organisées par le collectif national "En Marche pour la paix", coordonné nationalement par Le Mouvement de la Paix et auquel la FSU participe comme 150 autres organisations.

Le collectif national dénonce l'augmentation incessante des dépenses militaires qui ont atteint 1739 milliards de dollars en 2017 alors que 5% des dépenses militaires mondiales pendant 10 ans suffiraient selon l'ONU, pour résoudre les principaux problèmes de l'humanité.

Pour ce qui concerne les armes nucléaires le collectif rappelle que nous avons gagné ensemble l'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) par l'ONU le 7 juillet 2017 et que le prix Nobel de la paix 2017 a été attribué au réseau mondial ICAN. La France collectif à travers la loi de programmation militaire votée le 28 juin 2018 prévoit 37 milliards d'euros sur 6 ans pour engager le renouvellement de l'arsenal nucléaire de la France et le renouvellement de la flotte de sous-marins nucléaires de l'île longue Crozon soit un doublement de ces crédits.

Participer au rassemblement de Crozon le 14 octobre 2018 sera un moyen d'exiger que cet argent aille à la satisfaction des besoins sociaux et non à la construction de nouvelles armes atomiques.

Le collectif souligne dans son appel à participer au rassemblement du 14 octobre que: « nous avons besoin d'infirmières, d'enseignants, de médecins pour le service public de l'enseignement, pour la recherche, la santé, la transition écologique, les EHPAD, des cheminots et un réseau ferroviaire complet pour lutter contre le dérèglement climatique, autant d'éléments constitutifs d'une sécurité humaine telle que définie par l'Unesco ».

La base de sous-marins nucléaires de l'île longue rassemble entre autres quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération, 240 bombes atomiques représentant de l'ordre de 4000 fois la puissance de la bombe d'Hiroshima... La mobilisation des peuples a permis d'obtenir des traités d'interdiction des armes chimiques et des armes biologiques. Depuis le 7 juillet 2017 un traité d'interdiction existe pour la dernière catégorie d'armes de l'instruction massive à savoir l'arme nucléaire. La France qui est un des seuls États à posséder l'arme nucléaire doit ratifier ce traité.

Un récent sondage effectué par l'IFOP à la demande du Mouvement de la paix révèle que 76% des Français sont favorables à l'engagement de la France dans le processus d'élimination des armes nucléaires, 67% sont favorables à la ratification immédiate du traité d'interdiction des armes nucléaires par la France.

En fait un vaste front mondial s'est constitué pour l'élimination des armes nucléaires avec 122 états, les Nations Unies, la Croix-Rouge internationale, toutes les organisations syndicales au plan mondial dans le cadre du CSI, un réseau mondial des maires pour la paix, un réseau des parlementaires pour la paix, des milliers d'associations et de réseaux travers le monde.

Une fois de plus la FSU appelle chacun à exprimer notre volonté commune de vivre en paix dans un monde de solidarité de justice et de fraternité et donc à contribuer aux dynamiques en cours en faveur de la paix, de l'élimination des armes nucléaires qui sont illégales, dangereuses, coûteuses, militairement inutiles et moralement inadmissibles.

Des départs en cars ou par covoiturage sont organisés de toute la Bretagne. La FSU appelle partout ses militants à participer au succès des marches pour la paix et du rassemblement du 14 octobre.

Rennes départs en cars: 2 euros pour les jeunes, étudiants, chômeurs, 10 euros pour les personnes disposant de ressources.

**Vous pouvez soutenir l'initiative en versant des dons donnant droit à défiscalisation à <http://culturedelapaix.org/dons/>.**

**Pour tout renseignement, inscription, réservation de places: Mouvement de la Paix 02 99 51 24 03,**

**[rennes@mvtpaix.org](mailto:rennes@mvtpaix.org),**

**[www.culturedelapaix.org](http://www.culturedelapaix.org), <http://www.collectifpaix.org/>**

*Roland Nivet, mouvement de la paix*